

Les Journées des Eglises Ouvertes

Les Journées des Eglises Ouvertes est sans conteste le projet le plus connu de la Fondation Eglises Ouvertes. Nous voulons ces jours-là présenter le patrimoine religieux sous son meilleur jour. Dans toute la Belgique, les participants ouvrent leurs portes au public et/ou organisent un événement particulier.



Pour qui ?

Chaque édifice religieux peut participer aux Journées des Eglises Ouvertes, qu'il soit membre ou non de la Fondation.

Où ?

Dans toute la Belgique et au Luxembourg.

Quand ?

Chaque année, le premier week-end de juin.

Que faites-vous ?

- Vous ouvrez au minimum le samedi et/ou le dimanche de 10.00 à 18.00.
Attention ! Les membres de la Fondation Eglises Ouvertes qui n'organisent pas d'événement sont ouverts au minimum le dimanche de 10.00 à 18.00.
- Vous prévoyez une atmosphère accueillante.
- Vous organisez un (ou plusieurs) événement festif, qui mette en valeur le patrimoine religieux et qui atteigne un large public. Cet événement sera de préférence en rapport avec le thème de l'année.
- Vous utilisez le matériel de promotion que la Fondation Eglises Ouvertes met à votre disposition (programmes, cartes-dépliants, affiches, drapeau, badges).
- Vous distribuez les cartes-dépliants de la Fondation pour faire connaître toutes les églises ouvertes et accueillantes en Belgique.
- Vous veillez à la publicité locale de votre événement.

Que faisons-nous ?

La Fondation Eglises Ouvertes fait la promotion des Journées des Eglises Ouvertes au niveau national, au moyen notamment de son site www.eglisesouvertes.eu, du site mobile <http://openchurches.mobi>, d'un programme national et de contacts avec les medias.

Qu'est-ce que cela coûte ?

Les membres de la Fondation Eglises Ouvertes participent aux Journées des Eglises Ouvertes sans aucun frais. Les édifices religieux non-membres paieront une cotisation de 60 euros.

Cette cotisation donne droit à :

- la publication de leur événement dans un programme national, sur le site et sur le site mobile.
- du matériel de promotion : des programmes imprimés, des cartes-dépliants reprenant les membres de la Fondation, des affiches, des badges accueil, et un drapeau pour les nouveaux participants (ou sur demande).*

* Du matériel de promotion supplémentaire peut être demandé, ou commandé moyennement paiement (selon les stocks disponibles).

Comment s'inscrire ?

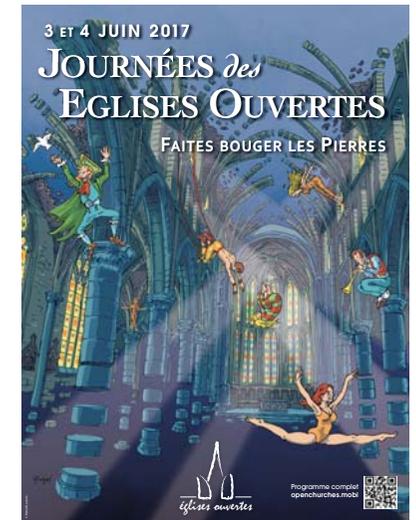
L'inscription aux Journées des Eglises Ouvertes peut se faire **sur le formulaire en ligne www.journeeseglisesouvertes.be**.

La date limite pour les inscriptions est le **31 janvier 2017**.

Votre inscription est effective dès réception du paiement :

Open Churches, IBAN BE 74 0016 0364 3507, BICC: GEBABEBB

Avec la mention : JEO 2017 + code postal + commune + nom de l'église



Assurances

Assurances de responsabilité (en dehors des assurances accident du travail ou incendie)

La Fabrique d'église, organismes d'utilité publique, est responsable de la gestion du "temporel" des paroisses (bâtiments et équipements), de manière à ce que le culte puisse y être exercé dans des conditions adéquates.

Fabrique et paroisse souscrivent généralement :

- une assurance **responsabilité civile** pour couvrir les dommages causés à autrui, du fait des bâtiments ou des activités du culte,
- une assurance obligatoire « **Bénévoles** » couvrant
 - les dommages qu'ils pourraient causer à autrui,
 - les dommages corporels que les bénévoles pourraient subir pendant leurs activités pour la paroisse ou la fabrique, en ce compris le chemin aller et retour vers ces activités.
- Comme « exploitante » de lieux accessibles au public d'au moins 1000m² la paroisse et/ou la fabrique souscrivent une assurance **responsabilité civile objective**. Cette assurance, obligatoire, couvre les dommages corporels et matériels causés par incendie ou explosion aux personnes ayant accès à ces lieux publics.



Nous vous conseillons de prendre contact avec votre courtier ou votre compagnie d'assurance pour élargir – si nécessaire – la description des activités assurées par vos polices. Une formulation générale est préférable à une énumération, toujours limitative.

La clause suivante est généralement acceptée sans surprime: « activités assurées : Toute activité permettant la réalisation de l'objet de la fabrique d'église / de la paroisse, y compris les activités caritatives, récréative ou culturelles »
A titre d'exemple ceci comprend les journées églises ouvertes, les réceptions, repas fromages, bbq, expositions ou concert de Noël... Les événements de plus grande envergure (ballets, son et lumière, concerts avec orchestre) doivent être signalés ou négociés par année s'ils se répètent.

Si, à l'occasion des Journées des Eglises Ouvertes, vous rendez accessibles au public des lieux qui ne le sont pas habituellement (par exemple le clocher et les voûtes), avertissez votre courtier ou votre compagnie d'assurance : en agrandissant la surface accessible, la limite de 1000 m² peut être dépassée. Ne prenez de toute façon aucun risque : une visite au clocher et aux voûtes n'est à envisager que si le public peut y accéder en toute sécurité.

SABAM

Ne perdez pas de vue qu'il faut payer les droits d'auteur lorsque vous utilisez des musiques, films ou textes du répertoire de la SABAM. Contactez-les à l'avance pour éviter des surprises désagréables !

La Semaine des Lieux de Sépulture

Saviez-vous que les Journées des Eglises Ouvertes coïncident avec le second week-end de la Semaine des Lieux de Sépulture (Week van de Begraafplaatsen)? Ce qui peut vous donner des idées supplémentaires, en vous permettant de ne pas vous limiter uniquement à l'édifice religieux !

Calendrier

- **15 octobre** : Début des inscriptions en ligne sur www.journeeseglisesouvertes.be
- **31 janvier** : date limite pour les inscriptions
- **Première semaine de mai** : envoi du matériel de promotion
- **Premier week-end de juin** : Journées des Eglises Ouvertes

Pour en savoir plus.....

Si vous avez encore des questions sur les Journées des Eglises Ouvertes, vous pouvez prendre contact avec :
Catherine Keustermans
(coordinatrice Journées des Eglises Ouvertes)
Donkerstraat 20a – 1541 Sint-Pieters-Kapelle
info@eglisesouvertes.be • 0479 62 33 55